

Traduction ASTAIR

REFERENCES : CN : 92-261 - IMP (A)
LTA : 92-356
TM : 315-49

CONCERNE : les planeurs répertoriés en France comme suit :

G.103-TWIN-ASTIR	N° de Série 3000 à 3291
G.103-TWIN-ASTIR-TRAINER	N° de Série 3088 à 3291 (suffixe "T")
G.103-TWIN II	N° de Série 3501 à 3729
	N° de Série 3730 à 3878
	N° de Série 33879 à 34078
G.103 A-TWIN II ACRO	N° de Série 3544 à 34078 (suffixe "K")

OBJET : Inspection des butées d'aérofreins

RAISON :

Une usure excessive des butées d'aérofreins, non décelée au cours des inspections périodiques, peut permettre l'extension des aérofreins au-delà de leur valeur normale. De ce fait, la tôle de l'aérofrein peut, sous l'effet du vent relatif, se poser et s'accrocher sur le dessus du caisson, et entraver ainsi la rentrée des aérofreins.

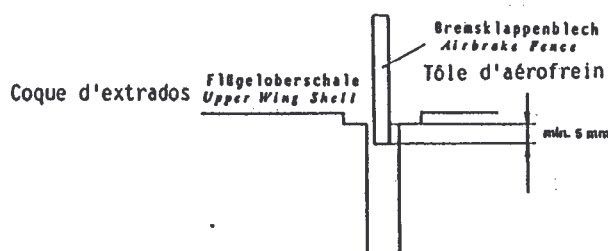
DELAI D'APPLICATION : au plus tard le 31.12.1992

INSTRUCTIONS :

MESURES 1 : INSPECTION DES BUTEES d'AEROFREINS

Vérifier l'état des butées formées par l'extrémité du caisson d'aérofreins pour usure excessive. Des fissures ou éclats de gel-coat peuvent indiquer une détérioration du stratifié.

Les butées doivent limiter le débattement des aérofreins.- L'arête inférieure de la tôle de l'aérofrein doit à tout moment se trouver à l'intérieur du caisson pour au moins 5 mm. Une usure normale des butées dans les conditions indiquées est acceptable.



REMARQUE : Lorsque le planeur est monté, il est possible que les A.F. ne puissent aller jusqu'en butée du fait du réglage trop juste du frein-roue ou d'un réglage dissymétrique entre les A.F. aile gauche et aile droite. Pour effectuer une vérification efficace, on peut, soit démonter le planeur, soit déconnecter momentanément le branchement de l'AF.

AVERTISSEMENT :

1. Avant le prochain vol, s'assurer de la connection correcte du branchement des AF.
2. Les butées d'AF. ne doivent en aucun cas être limées dans le but d'augmenter l'efficacité des AF.

2. REPARATION des BUTEES d'AEROFREINS

Si l'inspection révèle une usure importante des butées, celles-ci doivent être réparées avant le prochain vol suivant les directives du constructeur.

3. INSPECTIONS REGULIERES DU SYSTEME D'AEROFREINS.

Il est important d'effectuer des inspections régulières du système d'aérofreins suivant le paragraphe 1 des mesures. Celles-ci sont à inscrire dans les manuels :

- Manuel de vol : paragraphe montage du planeur
- Manuel d'entretien : butées d'aérofreins
"contrôle de la tôle d'AF-5 mm à l'intérieur du caisson".

MATERIAUX : voir directives des travaux

MASSE ET CENTRAGE : sans influence

REMARQUE : Les mesures doivent être appliquées par un atelier agréé ou une personne de l'art.
Mention des mesures ou réparations est à porter dans les documents de bord.

MATTSIES 14.09.92
signature

Approbation LBA 19.09.92
signature